

Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain

du 23 avril 2021

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale 2021 de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ain n'a pu se tenir en présentiel et a été dématérialisée, avec un vote en ligne.

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26.04.2019 et du procès-verbal du conseil d'administration du 25.05.2000

Résultat du vote : Pour : 4828 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 195

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve à la majorité les deux procès-verbaux.

- 2- Rapport moral du Président G. BENIER :

L'année 2020 restera gravée dans l'histoire de notre Fédération. Tout d'abord, la crise sanitaire débutée en mars 2020 nous a contraint d'annuler notre assemblée générale, puis en juillet Joanny Griffon a décidé d'en quitter la présidence pour raisons personnelles. Cette année encore la crise sanitaire ne nous permet pas de nous réunir et contrairement à ce qui avait été prévu l'an dernier, il n'est pas possible au conseil d'administration de statuer en lieu et place de l'assemblée générale. Je déplore que nous ne puissions partager un moment de convivialité à l'occasion de notre assemblée, mais il est essentiel que nous puissions remplir les obligations réglementaires imposées par nos statuts. Au-delà de cette problématique, toutes les réunions d'Unités de Gestion ont été annulées et les activités de celles-ci réduites à leur minimum. J'espère que toutes ces activités pourront reprendre rapidement et que l'an prochain nous pourrions à nouveau nous retrouver physiquement lors de notre assemblée générale.

Suite à la démission de Joanny Griffon, je me suis porté candidat à la présidence et les membres du conseil d'administration ont décidé de m'apporter leur soutien. C'est ainsi que dès le mois d'août, je me suis personnellement investi, plus que de raison, afin de pallier à l'absence du directeur, en arrêt de travail depuis le 20 mai 2020. J'ai pu m'appuyer sur l'équipe du personnel fédéral, que je tiens à remercier pour son investissement quotidien dans l'intérêt de notre structure et de la chasse en général. Dès mon élection, j'ai proposé au conseil d'administration, de commander à un organisme indépendant un audit de notre Fédération. A l'heure à laquelle je vous écris ces lignes, un audit comptable, juridique, organisationnel et financier est en cours. Il doit identifier les lacunes de notre structure et nous permettre de mettre en place les mesures correctives indispensables à son bon fonctionnement.

Alors que l'ouverture de la chasse avait pu se dérouler normalement, un nouveau confinement décrété le 30 octobre, en pleine période de chasse, a nécessité des négociations actives avec les services de l'Etat que je tiens à remercier pour leur réactivité sur ce dossier. Nous avons obtenu des dérogations au confinement au motif du maintien de la régulation de la faune sauvage avec l'application de règles sanitaires strictes, dont la fermeture des cabanes de chasse. Pendant cette période particulière la convivialité et la complicité habituellement présentes dans notre activité ont été mises à mal. J'ai une pensée particulière pour les chasseurs de petit gibier et de migrateurs qui n'ont pas pu pratiquer cette année. Malgré tout, le bonheur des uns ne doit pas faire le malheur des autres et à l'heure où la chasse est attaquée de toute part, il convient de rester unis et surtout ne pas rentrer dans le jeu de nos détracteurs qui voudraient faire s'opposer chasse de régulation et chasse de loisir.

Comme si la Covid 19 ne suffisait pas, l'épizootie de grippe aviaire a posé des problèmes de transport d'appelants, même si aucun cas n'a été recensé dans notre département.

Il ne vous a pas échappé non plus que notre activité fait l'objet d'attaques incessantes de la part de nos opposants, le Referendum d'Initiative Partagée pour les animaux, a nécessité une mobilisation de notre part auprès des parlementaires du département, dont plus aucun ne figure parmi les signataires de ce document.

Alors que le transfert de la gestion des plans de chasse à la Fédération s'était relativement bien passé, il faut reconnaître qu'il n'en est pas de même pour la gestion des ACCA. En effet, notre département ne faisant pas partie de ceux à ACCA obligatoire, il semble que les dossiers n'étaient pas suivis de façon très rigoureuse et nous découvrons un certain nombre de « coquilles » qu'il convient de régulariser afin de repartir sur de bonnes bases. Ce travail fastidieux est parfois mal compris par certains d'entre vous, mais il n'est pas question que je prenne la responsabilité d'erreurs commises par le passé. Je remercie les présidents des chasses concernés, de répondre aux sollicitations du technicien en charge de ce dossier afin que tout puisse rentrer dans l'ordre rapidement.

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectif avec le conseil départemental et le conseil régional ont été renouvelées. Celles-ci nous permettent d'obtenir des financements importants sur une multitude d'actions que nous portons.

Parmi tous ces sujets, comment ne pas évoquer la problématique des dégâts agricoles. Même si vous constaterez dans les documents comptables joints que le montant des indemnités versées aux agriculteurs ont diminué entre les deux exercices concernées, elles restent trop importantes pour envisager l'avenir avec sérénité. En effet, une simple augmentation du cours des denrées agricoles telle qu'elle s'est produite au cours de ces derniers mois peut faire repartir ces montants à la hausse. Plus que jamais, il convient de rester vigilants et continuer à protéger les cultures et à réguler les populations de sangliers dans les zones où les cultures subissent des dégâts importants. Malheureusement il reste des zones à problèmes, périurbaines notamment, mais j'ai confiance en notre président national et espère que les négociations entamées avec le Président de la République sur le sujet de la réforme de l'indemnisation des dégâts de gibier pourra aboutir en notre faveur.

Malgré la crise sanitaire qui perdure, des chantiers sont à conduire en 2021. La réforme de la chasse inclue un volet formation avec une formation sécurité obligatoire tous les dix ans, elle consiste en une remise à niveau et va commencer dès cette année. En matière de sécurité, nous devons être absolument irréprochables, il en va de notre image et de notre crédibilité. Après huit mois, notre directeur est toujours en

arrêt de travail, le conseil d'administration a décidé de procéder à son remplacement qui sera effectif prochainement.

Enfin, comment ne pas conclure ce rapport en vous rappelant qu'en 2021, des élections départementales et régionales devraient avoir lieu. Il est indispensable que chacun d'entre nous aille voter et fasse voter afin de faire barrage à l'écologie punitive prônée par des «enverdeurs» bien-pensants et opportunistes. Ces derniers portent des convictions vertes de circonstance qui sont en complet décalage avec les valeurs que nous défendons et constituent un danger pour l'avenir de la ruralité, de nos territoires et de nos terroirs.

Soyons fiers de notre passion !

3- Rapport de gestion du Trésorier pour la saison 2018/2019 :

Compte dégâts produits d'exploitation :

Il s'arrête à 1 015 793 € en recul de 105 402 € suite à une baisse des ventes de bracelets, timbres et contribution exceptionnelle (- 89 008 €).

Compte dégâts charges d'exploitation :

Il s'arrête à 1 300 081 €, en progression de 169 239 € majoritairement à cause d'une augmentation des indemnités payées aux agriculteurs (+ 240 327 €).

Compte dégâts – compte de résultat :

Le compte affiche un déficit de 284 288 €.

Compte général produits d'exploitation :

Il s'arrête à 1 436 280 € en recul de 63 735 € majoritairement par une baisse des subventions (département et région) engagées sur l'exercice (- 99 428 €).

Compte général charges :

Il s'arrête à 1 524 780 € en recul de 22 271 € principalement sur les charges externes (- 75 197 €)

Compte général – compte de résultat :

Il s'arrête à 20 836 € en recul de 41 514 € en lien avec l'affectation d'un ETP du compte dégâts.

Compte consolidé – compte de résultat :

Il s'arrête à – 263 451 €. L'impact du compte dégâts fait reculer le résultat de 337 289 € par rapport à l'année dernière.

Compte consolidé – bilan actif :

Les valeurs mobilières de placement, garanties en capital, s'élèvent à 1 995 510 €, et les disponibilités financières à 1 150 781 €.

Budget prévisionnel consolidé 2020/2021 :

Cet exercice imposé par la loi est purement théorique puisqu'il est la résultante des budgets prévisionnels « général », globalement connu, et « dégâts », totalement inconnu.

Il a été arrêté par le CA à 2 421 000 €.

4- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30.06.2019 :

Conclusion : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

En ce qui concerne la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble.

En ce qui concerne les vérifications spécifiques, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fédération. »

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président, du trésorier et du commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

-Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 452 073 € de produits d'exploitation et 2 824 861 € de charges d'exploitation.

Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, la perte s'établit à - 263 451 € ;

-Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 714 936 €

Résultat du vote : Pour : 4727 voix
Contre : 110 voix
Abstention : 186

Approuvé à la majorité.

5- L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018-2019

Résultat du vote : Pour : 4597 voix
Contre : 115 voix
Abstention : 311 voix

Accepté à la majorité.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 6263.451€, en réserves :

Résultat du vote : Pour : 4452 voix
Contre : 176 voix
Abstention : 395 voix

Approuvé à la majorité.

6- Rapport de gestion du trésorier pour la saison 2019-2020 :

Les comptes arrêtés au 30 juin 2020 de la FDC 01 ont été marqués par divers évènements :

- La pandémie de Covid-19 : Les contraintes liées à la crise sanitaire ont entraîné un impact financier relativement limité sur les recettes du 30 juin 2020 car la majorité de celles-ci ont été encaissées avant le début de la crise. Mais l'obligation de confinement a cependant impacté l'évolution de certaines charges du fait de l'activité réduite.
- La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 : L'organisation financière des structures cynégétiques fédérales a été modifiée par :
 - o La mise en place du permis national dit à « 200 euros »,
 - o La disparition du fonds cynégétique national de péréquation,
 - o La diminution des cotisations à la FRC et à la FNC,
 - o L'augmentation du périmètre d'actions de la FDC 01 avec la gestion d'actions sur la biodiversité dans le cadre de l'écocontribution.
- L'évolution de l'organisation de la comptabilité : A compter de l'exercice clos au 30.06.2020, la FDC 01 n'a plus qu'une seule comptabilité générale et l'obligation d'établir au moins trois comptabilités analytiques :
 - o L'une relative au service général,
 - o La deuxième au service de l'indemnisation des dégâts,
 - o La troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

Comptes du service général :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 487 104 euros soit 50 823 euros de plus qu'au 30.06.2019. La baisse du coût du permis a été compensée par l'augmentation du nombre de permis nationaux, mais au détriment des cotisations départementales. Les subventions ont par ailleurs augmenté.

Les charges d'exploitation sont de 1 338 280 euros en recul de 186 501 euros lié à la baisse d'activité suite à la crise sanitaire et l'économie liée à la baisse des cotisations FRC et FNC (- 89 606 euros).

Au résultat d'exploitation ainsi dégagé, s'ajoutent les produits financiers et les éléments dits « exceptionnels » que sont le rapport au résultat des subventions d'investissement, et les engagements à réaliser sur les subventions de fonctionnement.

L'excédent du service général s'élève à 191 484 euros.

Comptes du service dégâts :

Les produits d'exploitation sont de 1 012 768 euros en recul de 3 025 euros par rapport à l'année précédente. Les produits sont stables malgré la fin du fonds de péréquation (-34 673 €) et du timbre grand gibier (- 364 562 €) compensée par l'affectation d'une quote-part des cotisations fédérales (+ 276 350 €) et une hausse des ventes de bracelets (+ 71 770 €). La taxe territoriale calculé sur le déficit du compte dégâts de l'année précédente s'est élevée à 237 315 €.

Les charges d'exploitation sont de 1 022 356 euros soit un recul de 277 725 euros principalement lié à la baisse des dégâts payés aux agriculteurs (- 248 015 euros).

Le déficit du compte dégâts est ainsi arrêté à – 9 588 euros.

Comptes du service écocontribution :

Les produits d'exploitation sont de 159 781 euros composés principalement des contributions de l'OFB et de la FNC (102 726 euros).

Les charges d'exploitation de 80 484 euros comprennent les frais engagés sur l'exercice pour ces actions liées à la biodiversité. Celles restant à engager sont comptabilisées en fonds dédiés pour 79 297 euros.

Le résultat du service écocontribution est donc à zéro, sans comparatif possible puisqu'il s'agit de la première année d'activité pour ces actions.

Compte de résultat consolidé

Le résultat consolidé s'élève à 181 897 euros au 30.06.2020, soit 445 348 euros de plus qu'en 2019, en raison des économies sur le compte dégâts et sur le compte général.

Bilan consolidé :

Malgré les trois sections sur le compte de résultat, un seul bilan consolidé est établi.

A l'actif, les valeurs mobilières de placement, garanties en capital, s'élèvent à 1 995 510 euros et les disponibilités financières à 1 188 752 euros.

Au passif, les fonds propres de la FDC 01 sont de 3 420 108 euros. Les dettes sont normales et courantes.

Budget prévisionnel consolidé 2021/2022

Le budget prévisionnel 2021/2022 est estimé à 2 803 000 euros avec toute l'incertitude liée à l'estimation du montant des dégâts.

7- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos au 30.06.2020 :

Conclusion : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

En ce qui concerne la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble.

En ce qui concerne les vérifications spécifiques, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fédération. »

8- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président, du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 659 653 € de produits d'exploitation et 2 441 119 € de charges d'exploitation.
Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, l'excédent s'établit à 181 897 € ;
- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 895 484 €.

Résultat du vote : Pour : 4755 voix
Contre : 12 voix
Abstention : 256 voix

Approuvé à la majorité.

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019-2020 :

Résultat du vote : Pour : 4633 voix
Contre : 138 voix
Abstention : 252 voix

Approuvé à la majorité.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2020, soit +181.897€.

Résultat du vote : Pour : 4548 voix
Contre : 45 voix
Abstention : 430 voix

Approuvé à la majorité.

9- L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget présenté pour l'exercice 2021-2022 :

Résultat du vote : Pour : 4523 voix
Contre : 111 voix
Abstention : 389 voix

Approuvé à la majorité.

10-L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le montant des cotisations pour la saison 2021-2022, à savoir :

Vignette fédérale : 95€
Adhésion territoriale : 106€

Résultat du vote : Pour : 4718 voix
Contre : 67 voix
Abstention : 238 voix

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le prix des bracelets pour la saison 2021-2022, à savoir :

Sanglier : 36€
Chevreuil, chamois, daim : 28€
Cerf : 100€

Résultat du vote : Pour : 4756 voix
Contre : 194 voix
Abstention : 73 voix

11-L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des deux propositions de calcul de la taxe territoriale, approuve le calcul de la taxe selon l'option suivante :

Option « solidaire » avec un $x=10\%$, un $y=20\%$ et un $z=22\%$
Option « moins solidaire » avec un $x=10\%$, un $y=15\%$ et un $z=29\%$

Résultat du vote : Option « solidaire » : 2371 voix
Option « moins solidaire » : 1704 voix
Abstention : 948 voix

L'option « solidaire » est approuvée à la majorité.

Le président,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'G. Benier', with a long horizontal stroke extending to the left.

G. BENIER

Le secrétaire général,

A black ink signature in cursive script, appearing to read 'P. Janod', consisting of several overlapping loops.

P. JANOD



Assemblée générale de la FDC 01 - 2021

24/04/2021 - 00h00

Synthèse de votre salle de vote

133

Participation globale

Résultats

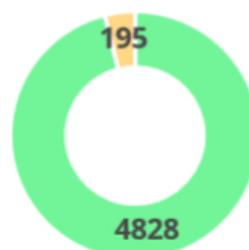
 Salle de vote cloturée le 24-04-2021 à 00:00

1 L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance approuve le Procès-Verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2019 et du Conseil d'Administration 25 Mai 2020.

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

Taux de vote : 5023/6099



 Oui
 Non
 Abstention

 - Acceptée à la majorité

2 L'Assemblée Générale, après

Taux de vote : 5023/6099

avoir pris connaissance des rapports du Président, du trésorier et du commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 452 073 € de produits d'exploitation et 2 824 861 € de charges d'exploitation.

Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, la perte s'établit à - 263 451 € ;

- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 714 936 € ;

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133



● Oui
● Non
● Abstention

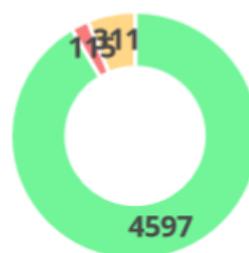
 - Acceptée à la majorité

3 L'Assemblée Générale, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2018-2019.

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

Taux de vote : [5023/6099](#)



● Oui
● Non
● Abstention

 - Acceptée à la majorité

4 L'Assemblée Générale sur

Taux de vote : [5023/6099](#)

proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 juin 2019 soit - 263 451 € en réserves.

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133



- Acceptée à la majorité

5 L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président, du Trésorier et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports :

- Un compte de résultat consolidé qui fait apparaître 2 659 653 € de produits d'exploitation et 2 441 119 € de charges d'exploitation.

Au final, après le résultat financier, le résultat exceptionnel et les fonds dédiés, l'excédent s'établit à 181 897 € ;

- Un bilan consolidé qui s'équilibre à 4 895 484 € ;

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

Taux de vote : 5023/6099



- Acceptée à la majorité

6 L'Assemblée Générale, donne

Taux de vote : 5023/6099

quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2019-2020.

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

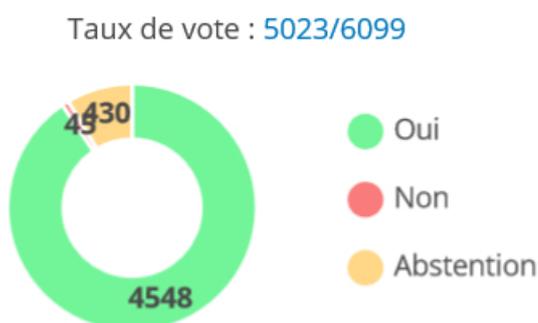


- Acceptée à la majorité

7 L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice clos le 30 juin 2020 soit + 181 897 € en réserves.

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

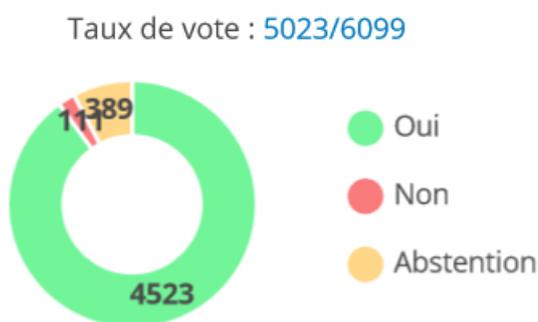


- Acceptée à la majorité

8 L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget présenté pour l'exercice 2021/2022.

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133



- Acceptée à la majorité

9 L'Assemblée Générale, après en

Taux de vote : 5023/6099

avoir pris connaissance,
approuve le montant des
cotisations pour la saison
2021/2022, à savoir :
- Vignette fédérale : 95 €
- Adhésion territoriale : 106 €

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133



● Oui
● Non
● Abstention

- Acceptée à la majorité

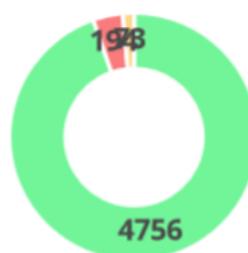
10 L'Assemblée Générale, après
avoir pris connaissance,
approuve le prix des bracelets
pour la saison 2021/2022, à
savoir :

- Sanglier : 36 €
- Chevreuil, Chamois et Daim : 28 €
- Cerf : 100 €

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

Taux de vote : 5023/6099



● Oui
● Non
● Abstention

- Acceptée à la majorité

11 L'Assemblée Générale, après
avoir pris connaissance des deux
propositions de calcul de la taxe
territoriale, approuve le calcul de
la taxe selon l'option suivante :

Votes en direct : 0

Votes en salle de vote : 133

Taux de vote : 5023/6099
Taux d'abstention : 26 (948)

Solidaire avec un x = 10 % y = 20 % et z = 22 % : 63 (2371)

Moins solidaire pénalisant plus les communes à dégâts avec un x = 10 % y = 15 % et z = 29 % : 44 (1704)